



Dégat eaux +2ans / inertie du syndic

Par **ltrb75**, le **03/01/2014 à 14:25**

Bonjour à tous, j'ai eu des dégâts des eaux deux étages au dessus de chez moi en Août 2011. 2 pièces sévèrement touchées chez moi. Toujours aucune réparations effectuées par le syndic de copro depuis tout ce temps. C'est son assurance qui prend en charge le dossier. Son discours : délais pour acceptations prise en charge assurance + délais expertises + et maintenant expertise pour vérifier si les murs sont bien secs...(il y a 6 mois) 2 questions : 1. Ce scénario (délai) est-il courant/normal ? 2. Si non : comment faire pour 'réveiller' le syndic (bien content d'avoir des locataires dans des apparts qu'il ne pourrait pas louer sans faire les travaux attendus) ? un grand merci par avance !

Par **alterego**, le **03/01/2014 à 14:41**

Bonjour, La copropriété OK. "Deux pièces sévèrement touchées" chez vous. Aviez-vous déclaré vos dégâts des eaux à votre assureur multirisque habitation ? Cordialement

Par **ltrb75**, le **03/01/2014 à 16:05**

Oui, mais le montant des travaux étant important ils n'ont pas pris en charge et transmettent l'affaire à la copropriété. merci Cordialement.